

# COMMUNE DE METZ EN COUTURE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 12 décembre 2022 affichée le 12 décembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE

Absents excusés : M. Christophe PATON *Procuration à Mme Ingrid GUISE*, M. Patrice DUPIRE *Procuration à Mme Nicole NAVARRO*, M. FENET Blaise *Procuration à M. Michel LALISSE*, M. Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CM-D2022-12-07**

### Décision modificative du budget

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Considérant** qu'il convient de procéder à une modification budgétaire,

**Considérant** qu'un crédit doit être prévu au chapitre 012, article 6748 pour le versement de l'aide financière exceptionnelle accordé lors de la délibération CM-D2022-11-05 du 07 novembre 2022, aux 2 communes sinistrées du territoire de la CCSA (Bihucourt et Mory) pour soutenir leurs actions auprès de leurs sinistrés.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Julie LEFEBVRE, secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'ajouter 2500€ à l'article 6748 « autres charges » et les prendre à l'article 615221 « Bâtiments publics »,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture. Le 23 décembre 2022.

**Pour extrait conforme  
M. LALISSE Michel**

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724